

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 434

présenté par
M. Brottes
-----**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer au mot :

« fixé »

les mots :

« des orientations fixées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.